

**A2F PADEL**

**Société par actions simplifiée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 8 rue Léon Appert,  
91280 SAINT PIERRE DU PERRY  
939 690 228 RCS EVRY**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 18 septembre, à 10 heures 30,

Les associés de la Société A2F PADEL se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président adressée à chaque associé.

**Sont présents :**

- **Monsieur Alexandre GARCIA-GOMEZ**, titulaire de 1000 actions en pleine propriété,
- Société **SWANN CONSEIL**, *représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Fabien DUPUIS*, titulaire de 1000 actions en pleine propriété,

**Total des actions des associés présents : 2 000 actions sur les 2 000 actions composant le capital social.**

L'Assemblée est présidée par la société SWANN CONSEIL, en sa qualité de Présidente de la Société, elle-même représentée par Monsieur Fabien DUPUIS.

Monsieur Alexandre GARCIA-GOMEZ est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.
- Un exemplaire des statuts de la Société,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Paraphe  


Paraphe  


## **ORDRE DU JOUR**

- **Lecture du rapport du Président,**
- **Agrément de cessions d'actions,**
- **Nomination d'un Directeur Général,**
- **Modification de l'année de première clôture de l'exercice social,**
- **Suppression de mentions liées à la constitution dans les statuts et modification corrélative desdits statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la cession par Monsieur Alexandre GARCIA-GOMEZ et la cession par la société SWANN CONSEIL au profit de Monsieur Fabien BARBACHOUX, demeurant à Lisse (9190), 7, Rue de l'Arche, chacun de 333 actions sur les 1000 actions leur appartenant respectivement dans la Société.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

## **RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale nomme :

#### **Monsieur Fabien BARBACHOUX**

Né le 04 juin 1976 à Ris Orangis (91), de nationalité française,

Demeurant à LISSES (91090), 7, rue de l'Arche

Marié avec Madame Stéphanie AUVINET, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la mairie de LISSES le 29 mai 2010

Cette nomination, qui prend effet à compter de ce jour, est effectuée sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président.

Paraphe  


Paraphe  


Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Fabien BARBACHOUX disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Fabien BARBACHOUX ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Fabien BARBACHOUX percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminés par une décision ultérieure.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 40 des statuts, à l'effet d'ajouter le nom du nouveau Directeur Général désigné sous la résolution qui précède.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, décide de modifier l'année de clôture du premier exercice social pour la porter au 31 décembre 2026.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suite l'article 32 EXERCICE SOCIAL :

#### **« ARTICLE 32 - EXERCICE SOCIAL**

*Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.*

*Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le trente et un décembre 2026. »*

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, décide de supprimer des statuts la mention des associés fondateurs en première page ainsi que les articles 41 et 42 des statuts liés aux formalités constitutives.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

Paraphe  
FD

Paraphe  
GA

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Société SWANN CONSEIL**

*Représentée par son Gérant, M. Fabien DUPUIS*

DocuSigned by:  
**DUPUIS Fabien**  
36867E50A272402...

**Monsieur Alexandre GARCIA-GOMEZ**

Signé par :  
**GARCIA ALEXANDRE**  
50A6FAB1F8724D8...